

DEC214086DAJ

Décision portant désignation de M. Joël Moret-Bailly en qualité de référent laïcité du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 ter ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

DECIDE :

Article 1^{er}. - M. Joël Moret-Bailly, professeur des universités, est désigné référent laïcité du CNRS du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

A decorative graphic element consisting of a horizontal light blue bar and a vertical dark blue bar meeting at a right angle in the bottom right corner of the page.